

# « En sécurité dans la forêt Boucher »

## RAPPORT FINAL DU PROJET

Comité plénier – Séance publique

3 mai 2022



# Objectifs de la présentation

- Présenter les résultats du projet pilote et les recommandations pour la réglementation du parc de la Forêt-Boucher concernant le niveau de service pour les gardiens de chiens:
  - À la suite de l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.* (RLRQ,c.P-38-002)
  - À la suite de la modification du Règlement numéro 183-2005 afin d'autoriser les chiens en laisse sur les sentiers municipaux de la forêt Boucher.
  - À la suite du projet pilote, en vigueur du 1er mai 2021 au 1er mars 2022, qui a permis la collecte des données et la sensibilisation les usagers.
- Présenter les recommandations de la Fondation forêt Boucher



# Plan de la présentation

- Rappel du contexte et des moments clés qui ont mené au projet pilote
- Présentation du projet pilote et de ses objectifs
- Bilan et analyse des résultats du projet pilote
- Rappel de l'offre de service pour les gardiens de chiens et des impacts de l'accès des chiens dans la forêt Boucher
- Conclusion et recommandations



# Contexte et historique

- **Janvier 2017** – Première entente pour l'élaboration du plan directeur du parc de la Forêt-Boucher.
- **Mars 2020** – Entrée en vigueur du règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.
- **Novembre 2020** – La Fondation dépose son plan d'aménagement et de gestion du parc de la Forêt-Boucher. Les propositions incluent
  - Une aire d'exercice canin clôturée incluant des sentiers doublant plus ou moins la superficie du parc canin actuel;
  - L'interdiction des chiens dans le parc de la Forêt-Boucher.
- Refus du Club canin de la proposition du plan d'aménagement et de gestion du Parc. Le club veut que ses membres puissent se promener dans toute la forêt avec leurs chiens en liberté.
- **2020 et 2021** – Recrudescence des incidents enregistrés impliquant la présence de chiens en liberté dans la forêt Boucher.
- **Mai 2021** – Dans un effort de conciliation des usages, lancement du projet pilote.
- **Mars 2022** – Fin du projet pilote. Les données recueillies permettent d'évaluer le niveau de respect de la loi par les usagers pendant cette période.

# Présentation du projet pilote et de ses objectifs

- Le projet pilote visait à tester une approche qui pourrait concilier sécurité de tous les usagers, permissions des promenades avec des chiens en laisse et conservation de la forêt.
- Le projet pilote modifiait le règlement 183-2005 afin de permettre les chiens en laisse sur les sentiers municipaux de la forêt Boucher.
- Le projet pilote avait pour but de **sensibiliser les propriétaires de chiens** et de **recueillir des données**. Ces données allaient permettre d'évaluer la faisabilité d'autoriser ou non les chiens en laisse dans les sentiers du parc de la Forêt-Boucher et de faire une recommandation au Conseil de Ville pour sa décision.
- Les cibles à atteindre pendant le projet ont été définies conjointement par la Fondation et la Ville.
- Le projet pilote s'est déroulé du 1er mai 2021 au 1er mars 2022. Soit une période de 10 mois.

# Bilan du projet pilote et de ses objectifs

- La Fondation a mis en place les outils pour faire connaître et appliquer la loi en lien avec l'obligation de tenir les chiens en laisse en tout temps à l'extérieur du bassin de rétention. Pour cela :
  - La Fondation a installé des affiches de sensibilisation : 12 affiches en coroplaste aux accès de la forêt
  - a organisé des patrouilles : 123 interventions bénévoles et 980 interventions salariées
  - a tenu une conférence de presse pour le lancement du projet
  - a communiqué sur ses réseaux sociaux et son site Internet : parution de plus d'une publication par mois informant les usagers sur le déroulement du projet et l'actualisation des résultats, une foire aux questions pour répondre aux interrogations des usagers, communications avec associations et citoyens

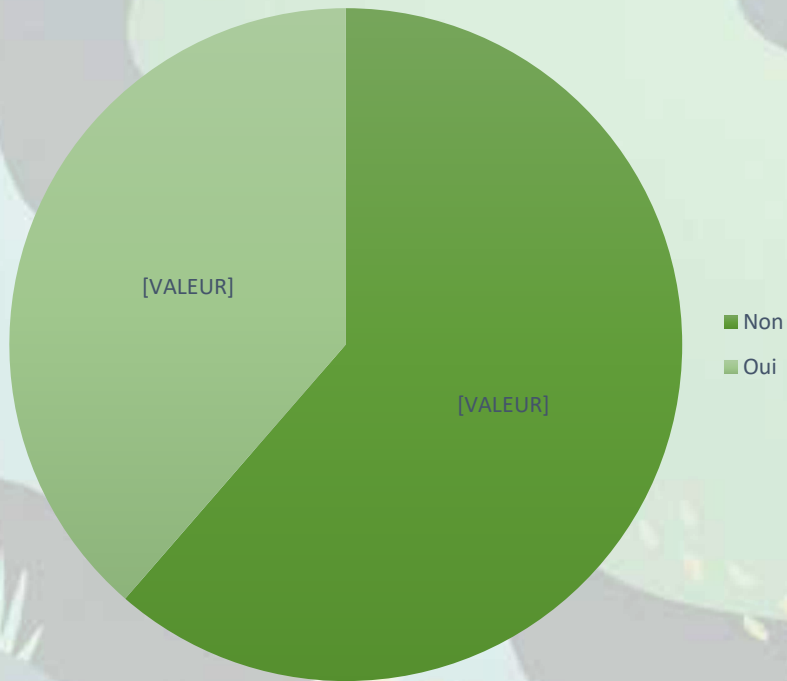


# Portrait des résultats

Indicateurs	Données	Cibles	Résultats
Respect de la réglementation par les propriétaires de chiens	Pourcentage de propriétaires respectant la réglementation versus ceux qui ne la respectent pas	Taux de respect de la réglementation de 95% ou plus pour les trois derniers mois du projet pilote.	<b>Non atteints</b> Seulement 40% des usagers propriétaires de chiens rencontrés respectent la réglementation
Nombre d'incidents impliquant des chiens agressifs	Nombre d'incidents par mois	0 incident impliquant des chiens agressifs dans les trois derniers mois du projet pilote	<b>Non atteints</b> 4 interventions dans les 3 derniers mois du projet pour lesquelles la patrouille rapporte un comportement agressif du chien
Réceptivité des contrevenants	Pourcentage de propriétaires qui sont réceptifs à la réglementation suite à une intervention	Taux de réceptivité de 95% ou plus pour les trois derniers mois du projet pilote	<b>Non atteints</b> Le taux de réceptivité des contrevenants pour les trois derniers mois est de 50%. En effet, seulement la moitié des propriétaires contrevenants se conformaient à la réglementation après sensibilisation de la patrouille et mettaient leur chien en laisse. Même que 1% d'entre eux (4) se sont montrés agressifs envers les patrouilleurs de la Fondation forêt Boucher.

# Analyse des résultats du projet pilote

% de propriétaires qui respectent la réglementation sur l'ensemble du projet pilote :





# Incidents impliquant des chiens agressifs enregistrés lors des interventions de patrouilles

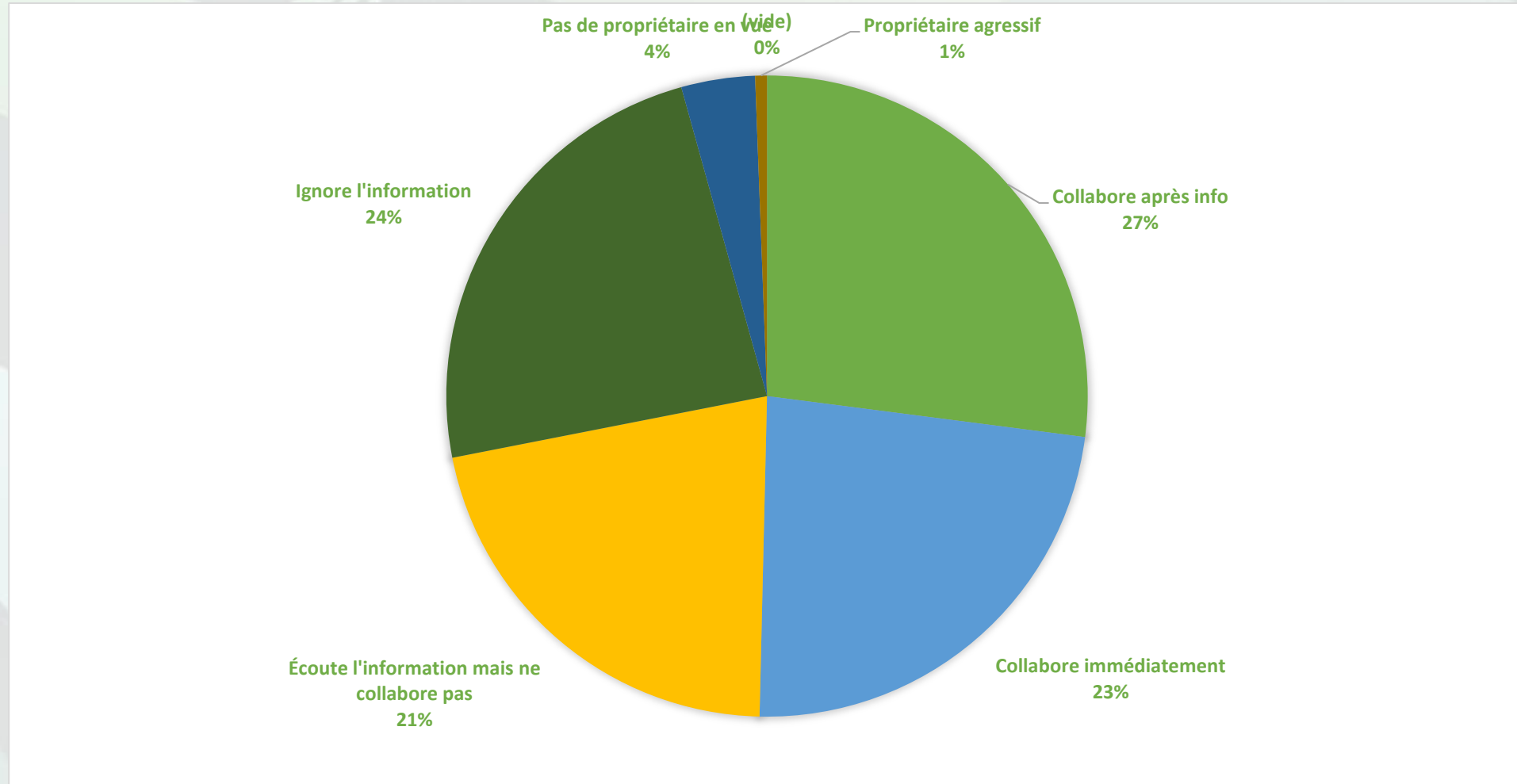
Nombre d'incidents impliquant des chiens aux comportements agressifs sur les 3 derniers mois du projet pilote



Nombre d'incidents impliquant des chiens agressifs sur les 10 mois du projet pilote



# Réaction des propriétaires qui ne respectent pas la réglementation



**GATINEAU**

**POUR**

**LA**

**VIE**

# Niveaux de service pour les gardiens de chiens

## Rappel de l'offre actuelle

**Parcs – chiens interdits**

97 parcs.



**Parcs désignés – chiens en laisse dans les sentiers**

La présence de chiens en laisse est permise dans des parcs ou des parties de parcs désignés (250 parcs).

**Aires d'exercice canin**

Sites de 3 000 m<sup>2</sup> aménagés par la Ville permettant la présence de chiens sans laisse, sous gestion déléguée d'un OBNL regroupant au moins 100 usagers. Comprend une clôture de 1,5 mètre, un SAS d'entrée et du mobilier urbain.



**Parcs à chiens – sans laisse, non aménagés**

La présence de chiens sans laisse est permise sur des terrains municipaux non aménagés et désignés (4). Les sites sont entretenus par le Service des travaux publics.

# Analyse des impacts de l'accès des chiens dans la forêt Boucher

## Transmission de maladies

- risque de transmission de la maladie de carré à la faune sauvage
- risques de contact et diffusion des tiques



## Perturbation de l'environnement

- piétinement de la flore
- dérangement des oiseaux nicheurs au sol
- perturbation de la faune en provoquant du stress et une diminution des chances de survie



PARC DE LA  
**Forêt-Boucher**



# Analyse des impacts de l'accès des chiens dans la forêt Boucher

## Sécurité et expérience des usagers

- les comportements des chiens sont difficiles à prévoir et parfois anxiogènes
- manque de respect pour la tranquillité et les goûts de chacun
- nuisance sonore



## Vocation du parc de la Forêt-Boucher

- harmonisation des usages
- diminution des observations fauniques par les usagers
- la présence des chiens empêche certaines personnes d'aller dans la forêt qui devrait être accessible à tous



PARC DE LA  
**Forêt-Boucher**



# Recommandations

1. **Interdire les chiens sur les terrains du futur parc de la Forêt-Boucher** afin d'assurer la sécurité et le bien-être des usagers et d'optimiser la conservation de ce territoire et ce, **avant l'ouverture officielle du parc**;
2. **lancer une campagne de sensibilisation** afin d'informer la communauté concernant le changement de réglementation, c'est-à-dire le retour à l'interdiction des chiens;
3. **installer des panneaux informant les usagers** de l'interdiction des chiens dans le parc de la Forêt-Boucher aux abords des accès du parc avant son ouverture; et
4. **Faire patrouiller avec préposés du contrôle animalier de la Ville** aux abords de la forêt Boucher dans une proportion qui prend en considération le nombre élevé d'incidents dans la forêt Boucher et qu'ils exercent leurs droits d'émettre des contraventions pour renforcer la nouvelle réglementation.



# À prendre en compte

Compte tenu de la proximité de l'aire d'exercice canine et de la forêt Boucher et considérant le possible partage d'un stationnement commun, la Fondation souligne l'importance de prévoir un **accès sécuritaire entre le stationnement et l'aire d'exercice canine.**



# « En sécurité dans la forêt Boucher »

## MERCI

Un immense merci à nos employés et bénévoles patrouilleurs qui ont collecté les données et à nos partenaires et financeurs qui ont permis la réalisation du projet.

## DES QUESTIONS ?

